



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET :

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA MAIRIE A L'ASSOCIATION
DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE**

Nombre de Conseillers

En exercice **11** N° 6
Présents **11**
Votants **11**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Gourdon (Alpes-Maritimes), dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric MELE, Maire.

Date de convocation : Le 16 mars 2020

Présents : BERRA Claude, BOISSIER Emmanuel, CHAMPEAUX Jean-Bernard, HORENT Julien, HUGONIN Laury, LAILLET Christiane, MELE Eric, MILLO Pierre, NEGRO Julien, REMUSAN Pascal, VENNINK Frederik.

Représentés : NEANT

Absents : NEANT

Madame HUGONIN Laury a été élu(e) secrétaire.

Monsieur le Maire informe

Que la commune fait partie de l'Association des Plus Beaux villages de France depuis 1989 et que cette association lors de ses échanges durant le mandat a besoin d'un représentant de la commune.

Monsieur le Maire sollicite auprès de l'assemblée l'autorisation permanente durant le mandat de représenter la commune au sein de cette association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Eric MELE, Maire pour représenter la commune au sein de l'Association des Plus Beaux Villages de France lors de toutes les manifestations qu'elle pourrait organiser durant le mandat.

LE MAIRE, CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 23 mars 2020. INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Eric MELE, Maire

